



**PV REUNION DES COMMISSIONS TECHNIQUE, REGLEMENTS OFFICIELS
GRANDES EPREUVES, COMMUNICATION.
NIORT – LE 28 NOVEMBRE 2014.**

Suite à une demande de Jean Luc QUERNEC il a été décidé de réunir ces commissions où on retrouve pratiquement les mêmes membres.

Membres présents : Jean Michel GRIGNON, Jean Claude POINSIGNON, Jean Luc QUERNEC, René CATHELIN, Daniel LAPIERRE, Frédéric LINARD, Jacques GOUPIL, Daniel DEPALLE.

Membres excusés : Patrick SOLBES, Thierry THEAUDIN.

Edmonde VILAIN viendra nous rejoindre en début d'après midi.

Jean Michel ouvre la séance à 9 h 15 et propose de commencer par traiter la partie règlements officiels en débutant par les questions posées par Jean Claude.

Cas des maintiens exceptionnels : il est nécessaire d'apporter des précisions car Jean Claude peut être confronté à des problèmes de gestion des championnats, ne connaissant pas toujours les noms des délégués.

Jean Claude estime que dans les trois mois qui suivent l'Assemblée Générale, chaque équipe doit communiquer la liste des pêcheurs, capitaines, capitaines adjoints et délégués.

Jean Luc propose de compléter l'article 1.7 Sélection des équipes de France :

« Les pêcheurs, capitaines, capitaines adjoints et délégués retenus par la FFPSC pour disputer ou encadrer une rencontre ou une sélection internationale à la date de l'épreuve, seront maintenus l'année suivante au niveau où ils étaient sélectionnés. Ces rencontres doivent être au calendrier fédéral en début d'année.

Les accompagnateurs, quelque soit leur fonction, devront choisir entre leur championnat et le déplacement avec une équipe. S'ils choisissent le déplacement, ils seront rétrogradés dans la division inférieure pour l'année suivante. Les capitaines auront en charge la transmission de l'information.

Second point détaillé par Jean Claude : au mois de mai 2014, les fédérations départementales ont proposé des places pour disputer la 2^{ème} rencontre internationale des jeunes pêcheurs qui s'est déroulée du 3 au 7 juillet en Croatie. Deux pêcheurs U18 (Alexandre LIRAND du CD 86 et Aymeric CHAMBON du CD 28) ont été proposés sachant que cette rencontre avait lieu en même temps que nos 2^{ème} division jeunes.

Aymeric, champion de France 2013 était déjà qualifié, il m'a été demandé de qualifier d'office Alexandre. Cette décision de qualification a été prise car des démarches FFPSC / FNPF étaient en cours. Cette qualification d'office a suscité bon nombre de questions.

Je voudrai que nous puissions prévoir et anticiper les décisions à prendre à l'avenir.

Un long débat s'engage et il ressort que même si cette manifestation ne concerne qu'une faible partie pêche (3 heures seulement) il est important que les jeunes français fassent bonne figure. Sur les 8 pêcheurs retenus il n'y avait que 2 compétiteurs qui ont finalement appris aux autres à pêcher.

Si la FFPSC est de nouveau contactée par les Unions Régionales il sera tout à fait normal d'apporter une réponse favorable. Il faudra être présent et trouver une solution qui ne pénalise pas les jeunes.

Nous reprenons le règlement officiel. *Jean Luc* propose les modifications et/ou précisions à apporter.

Concours :

*Article 2-1-1 : aucune épreuve ne peut se dérouler avec des quantités d'esches et d'amorce libres.

Rajouter : « **sauf dérogation** »

Championnats :

*Article 2-2-2 : Organisation : les championnats de 2^{ème} et 1^{ère} division mixte et moulinet catégories seniors et vétérans **rajouter et 1^{ère} division nationale féminines** se dérouleront sur 3 jours en 3 manches de 4 heures chacune.

*Article 2-2-3 : Comités départementaux et régionaux. Les résultats devront être adressés au responsable des championnats de la FFPSC **dans les 8 jours suivant l'épreuve au lieu du 31 décembre de l'année en cours.**

Dans le cas de CR ayant choisi d'organiser les championnats en 2 groupes, les montants de chaque groupe seront définis au prorata du nombre de licences de chacun des groupes.

*Article 2-2-4 : Installation des pêcheurs. Certains problèmes sont apparus sur le piquetage en canal (amont, aval, portions de canal fermées) Dans tous les cas un canal a un aval.

Le canal sera considéré comme un cours d'eau. Le plus petit numéro sera placé en aval.

*Article 2-2-8 : Dans le cas où la réglementation locale l'impose, les poissons nuisibles seront conservés dans un seau ou une seconde bouchette (sur décision de l'organisation) **Cette information devra obligatoirement être indiquée au programme.**

*Article 2-2-9 : Amorces et esches. **La composition des amorces devra être d'origine végétale, les esches devront être d'origines naturelles** remplace « la composition des amorces et des esches devra être d'origine naturelle. Les produits d'origine métallique sont interdits. »

*Article 2-2-10 : Contrôle des amorces et des esches. Toujours l'éternel problème des quantités d'esches toutes confondues (amorce et hameçon) des quantités raisonnables pour l'hameçon.

La possibilité d'utiliser les nouvelles boîtes mesure pour les vers de vase est évoquée ainsi que l'application du règlement international.

Nous restons finalement sur : « **Les esches toutes confondues devront être présentées dans des boîtes mesure fermées et sans maintien....** »

On conserve également : les esches pour l'hameçon seront présentées en quantités raisonnables.

Une précision est apportée : seules **les esches aquatiques à la place de vers de vase** destinées à l'hameçon pourront être présentées dans de l'eau.

*Article 2-2-11 : Action de pêche. Un point qui figurait sur l'ancien règlement est repris : « **En fin de manche et même après la pesée, il est formellement interdit à quiconque de poursuivre la pêche sur les places du championnat.** »

*Article 2-2-15 Pesée : discussion sur le fait de conserver ou non le poisson dans la bourriche jusqu'à la fin de la pesée, de remettre le poisson à l'eau sur les places ou en dehors du parcours.

La fiabilité des pesons électroniques, des balances à aiguille est également évoquée.

On conserve : « **Dans le cas d'utilisation de peson électronique chaque pêcheur conservera ses poissons vivants dans sa bourriche jusqu'à la fin de la pesée du secteur.** » En cas de mauvais fonctionnement du peson (assez fréquent) cela permettra de contrôler éventuellement les pesées du secteur.

Autre point : lorsqu'il y a 2 manches dans la journée et s'il y a impossibilité de transporter les poissons hors parcours, **les pêcheurs remettront les poissons devant leur place.**

Après une courte pause nous passons au règlement des grandes épreuves en individuel. Des compléments et modifications sont apportés .

*Article 2-3-1 : Coupe de France (ex GN) Seuls seront invités à participer à la finale les pêcheurs ayant obtenu un **titre individuel de champion de France ou de champion du Monde** dans toutes les catégories **sauf pêche à la plombée.**

*Article 2-3-2 : Coupe de France des vétérans. Sur le règlement figure 2 manches de 4 h sur 2 jours alors que nous avons toujours fait 2 manches de 3 h. *Daniel Lapierre* propose de faire éventuellement 2 manches de 4 h pour les V1 et 2 manches de 3 h pour les V2 et V3.

Décision : **2 manches de 3 h sur 2 jours pour les 3 catégories.**

*Article 2-3-3 : Coupe de France carpe au coup. Par rapport à ce qui a été vu cette année sur la finale de la Coupe de France, **en fixant une longueur totale du talon de canne à l'hameçon**, on évitera le grand n'importe quoi et on évitera de mentionner que la Française est interdite. **Une longueur totale de 18 mètres** semble raisonnable.

Dans les poissons comptabilisés, **l'esturgeon est supprimé.**

Cas des amours blancs, il est nécessaire de préciser : « **Les amours blancs, poissons très fragiles, doivent être pesés dès l'épuisage et remis à l'eau immédiatement. S'ils sont mis en bourriche, le pêcheur sera éliminé de la compétition sans pouvoir faire appel.** »

Autre point important, le problème des « grosses bourriches » Pour le confort des poissons il est nécessaire de fixer des limites de poids par bourriche.

Il sera interdit de mettre plus de 25 kg (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7kg) dans une même bourriche. S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, il ne sera comptabilisé que 25 kg.

En cas de prise d'un poisson, il sera formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du poisson.

Dernières modifications proposées : **le vainqueur de l'année précédente est qualifié**, il n'y aura donc que 59 participants issus des épreuves qualificatives. Le droit d'engagement sera fixé en AG de la FFPSC.

Toutes ces modifications sont à faire valider par le Comité directeur.

Jean Luc propose de passer aux grandes épreuves en équipe.

*Article 2-4-2 : Championnat de France des Comités Départementaux. Cette épreuve ne présente plus guère d'intérêt. D'année en année le nombre de Comités engagés diminue (36 cette année) De plus il n'y a pas la moindre dotation d'où la proposition de suppression de cette épreuve. Accord des commissions.

Si le comité directeur valide cette décision proposition de faire passer la Coupe de France en 2 manches de 4 h sur 2 jours.

*Article 2-4-3 : championnat de France des clubs. 17 réponses au questionnaire transmis aux CR et CD.

Sur ces réponses, majoritairement on retrouve la diminution du nombre d'équipes, 2 équipes par club sur les régionaux, calcul des qualifiés au prorata du nombre de participants sur les régionaux et non sur le nombre de licences clubs des CD, ramener à 4 pêcheurs par équipe.

La diminution du nombre d'équipes qualifiées pour la finale : 60 équipes peut être le nombre à retenir avec 10 équipes maintenues pour l'année suivante. Proposition retenue.

Pour les championnats régionaux le **principe de 2 équipes par club** est également retenu mais avec seulement une qualification possible pour la finale.

Est-il possible d'envisager de faire payer un engagement supplémentaire pour la finale ?

Plusieurs propositions sont formulées. La formule de 20 € par équipe pour les régionaux et de 50 € par équipe qualifiée pour la finale est retenue et sera proposée au Comité Directeur.

Les équipes maintenues régleront l'engagement pour la finale.

Jean Luc propose de regarder rapidement à pêche à la plombée.

*Article 3-2 : Particularités.

Ramener la distance minimum entre pêcheur à **12 m au lieu de 15 m**. *Le président* indique que cette distance a été adoptée par la FIPSeD.

L'espace entre chaque groupe sera ramené de **45 m à 36 m**.

Les quantités d'esches et d'amorces peuvent être modulées à la baisse. **Pour les championnats régionaux, décision en AG du CR. Pour les épreuves nationales proposition aux responsables des épreuves pour validation.**

Information sur le règlement FIPSeD : **une canne de réserve ne peut être ni eschée ni avoir le feeder garni. A intégrer à notre règlement.**

Championnat de France par équipe : débat sur le nombre d'équipes par CD.

Sur l'ancien règlement : chaque CD pourra présenter un maximum de 5 équipes de 4 pêcheurs soit de même club (équipes de club) soit de clubs différents (équipes de CD)

Décision finale : on supprime la limitation du nombre d'équipes par CD. **Les équipes pourront être d'un même club (équipes de club) ou de clubs différents mais du même CD (équipes de CD)**

Article 3.5 : **le vainqueur de la Coupe de France N – 1 est qualifié directement en première division.**

Pour terminer la partie règlements, *René* revient sur la pêche au moulinet et propose de supprimer la distance minimum de pêche difficilement contrôlable. Accord unanime.

Jean Michel propose de porter la distance minimum entre pêcheurs de 8 m à 10 m pour le moulinet et la pêche mixte, 8 m étant limite en cas de courant. Accord pour faire figurer ces deux modifications.

Tous ces points seront présentés, pour validation, au Comité Directeur. René est chargé d'effectuer la mise à jour du règlement pour présentation à l'Assemblée Générale avant édition d'un bulletin Règlements.

Pour terminer la matinée, *Jean Luc et Jean Claude* proposent d'étudier la réorganisation des championnats des jeunes. Les championnats squelettiques, avec 3 participants dans certaines catégories, ne sont pas crédibles.

Une solution, regrouper certaines zones pour arriver à un nombre correct de participants. *Jean Claude* présente un projet. Ces regroupements entraînent le retour à des zones trop conséquentes.

Le problème des jeunes devient délicat à gérer. La tendance est à perte régulière des effectifs : - 44 en juniors, - 16 en cadets, - 22 en minimes. Il n'y a pas de solution miracle.

Jean Luc propose de regarder avec le nouveau découpage des régions. En partant des 13 régions un découpage avec 7 zones semble être cohérent. En se basant sur les participations 2014, une simulation sera faite.

Conservation des dates : 4 et 5 juillet pour les 2^{ème} et 25 et 26 juillet pour la 1^{ère} division. Problèmes de réservation ? En juillet ce problème sera identique quelque soient les dates.

REPRISE DES TRAVAUX A 15 h. Christian ROGEAUX et Edmonde VILAIN nous ont rejoints.

Avant de passer au calendrier, *Jean Luc* présente un projet de découpage en 7 zones pour rééquilibrer le nombre de participants. Indication sur les participations 2014 (U14, U18, U23)

Zone A : Bretagne , Pays de Loire (8 + 13 + 8)

Zone B : Aquitaine , Poitou Charente , Limousin (4 + 8 + 7)

Zone C : Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées, PACA (10 + 12 + 21)

Zone D : Auvergne, Bourgogne, Rhône Alpes, Franche Comté (7 + 11 + 11)

Zone E : Alsace, Champagne Ardennes, Lorraine (7 + 10 + 4)

Zone F : Basse Normandie, Haute Normandie, Ile de France, Nord Pas de Calais, Picardie (15 + 16 + 14)

Zone G : Centre (21 + 10 + 9)

Pour les qualifications en 1^{ère} division, toujours au prorata du nombre de participants par zone.

A présenter au Comité Directeur pour validation de façon à transmettre rapidement aux CR pour les organisations des 2^{ème} divisions.

Jean Claude présente le calendrier. Certaines candidatures non retenues pour 2014 et renouvelées pour 2015 sont retenues d'office. Ce principe est à maintenir pour les années à venir.

Daniel précise que la charte des championnats prévoit que les candidatures doivent être déposées un an à l'avance et respecter les directives pour l'établissement des candidatures.

Pêche mixte :

Aucune candidature pour les 3^{ème} divisions.

Pour les 2^{ème} divisions : 28, 29 et 30 août, 2 candidatures.

2^{ème} DEF : Saint Quentin (CD 02) Parcours déjà utilisé pour les CD et le GN.

2^{ème} GHI : CR Bourgogne à Montceau les Mines (71) Lac du Plessis. Aucun souci.

Aucune demande pour la 1^{ère} division.

Pêche au moulinet :

Une seule candidature pour la 2^{ème} GHI , Felletin. *Daniel* indique que c'est uniquement dans le cas où il n'y aurait pas de nouvelle candidature pour ce championnat.

Jeunes : 1^{ère} division : 25 et 26 juillet. Candidature de Midi Pyrénées à Fontsorbes (31) Le CD 79 étant en attente, confirmation pour Niort. Le CR Midi Pyrénées aura ce championnat en 2016.

Le stage U14 aura lieu dans le 82 à Nègrepelisse. Un courrier sera à faire au CD 82 pour la confirmation de l'organisation de ce stage. Jean Michel verra dimanche avec le Président du CR .

Féminines : 4, 5 et 6 septembre. Pas de demande. Il faudra rappeler que ce championnat se déroulera maintenant en 3 manches de 4 heures sur 3 jours.

Vétérans : 10, 11 et 12 juillet. 2 demandes pour la 2^{ème} GHI. CR Centre à Douy (28) et CR Bourgogne à Villeneuve sur Yonne (89) Attribution au CR Centre. Le CR Bourgogne aura la priorité pour 2016.

1^{ère} division : 31 juillet, 1^{er} et 2 août à Bessais le Fromental (CD 18), étang de Goule.

Pas de candidature pour la Coupe de France (environ 200 participants)

Frédéric demande que les dates des 3^{ème} divisions soient fixées par la FFPSC comme pour les autres championnats de 3^{ème}.

Corporatifs : dossier fourni pour toutes les épreuves.

2^{ème} division : 27 et 28 juin à Froidefontaine (90) canal du Rhône au Rhin.

1^{ère} division : 25 et 26 juillet à Montreux Vieux (68) sur le même canal.

Coupe de France et Clubs : 5 et 6 septembre à Saint Quentin (02) en canal. En attente 2014. Gravelines a également posé une candidature pour les corpos ou les CD (pas de dossier) A voir pour 2016 sauf si Gravelines prenait les Clubs.

Handicapés : Candidatures avec dossier complet pour :

2^{ème} division : 16 et 17 mai à Boussy Saint Antoine (91)

1^{ère} division : 29 et 30 août, Les Ancizes (CR Auvergne et CD 63)

Candidature pour la 2^{ème} ou 1^{ère} à Condé sur Escaut (pas de dossier) à voir pour 2016.

Plombée : peu de candidatures.

2^{ème} division E : 8, 9 et 10 mai à Saint Georges sur Eure (28)

2^{ème} division C : Istres ou CR Rhône Alpes. Istres a déjà organisé l'épreuve 2014. *Daniel* attend la confirmation pour Rhône Alpes (Elie Monatlik)

1^{ère} division : 11, 12 et 13 septembre à Istres. Inquiétude sur l'organisation pas toujours très cadrée dans le CR PACA. En attente, on demandera à *Michel Botte* s'il peut s'engager sur une organisation sérieuse.

Coupe de France plombée à Bouchemaine mais avec changement de dates :

Pas de candidature pour le championnat des clubs.

Il reste donc beaucoup d'épreuves à attribuer , une relance auprès des CR est nécessaire.

Grandes épreuves :

Clubs : 13 et 14 juin. Pas de candidature, voir avec Marennes ou Gravelines.

Coupe de France : 19 et 20 septembre. Gravelines a postulé en second vœu (pas de dossier) Un dossier complet du CD 89 canal de Bourgogne. Frédéric présente le parcours.

Le Président présente le projet des clubs Garbolino Pêche Sportive 27 Team Sensas (club de notre ami Jacky) Multipêche 76 Sensas et CR Haute Normandie concernant l'organisation d'un Challenge Jacky Cahagne, projet conduit par Franck Dupuis et Régis Menneray.

Voir dans quelle mesure la FFPSC peut s'associer à cette épreuve.

Jean Luc informe qu'à l'initiative de *Jacky* un challenge plombée était à l'étude avec Sensas. *Jacky* avait pratiquement terminé le règlement.

Même principe que pour le Crazy mais réservé aux licenciés FFPSC. Finale fin octobre.

Ce challenge sera mis en place en 2015 . *Jean Desqué* présentera cette épreuve à notre AG de février.

Pour les commissions technique, règlement et grandes épreuves, c'est terminé, *Jean Michel* donne la parole à *Edmonde* pour la révision des dotations des championnats.

Avant de lancer la discussion, *Edmonde* revient sur les changements de zone pour les championnats et considère que c'est inadmissible.

Jean Claude précise qu'il y a des règles prioritaires pour les pêcheurs descendant qui ne sont pas placés dans leur zone d'origine. Les changements doivent rester limités et motivés avec accord des pêcheurs concernés et des CR.

Longue discussion animée pour les dotations des divers championnats, les avis sont très partagés. Finalement, un projet de dotation est proposé.

Pour les championnats individuels pêche mixte et moulinet, le forfait pourrait être :

* 3^{ème} division à nombre variable : 200 €

* 2^{ème} et 1^{ère} divisions : 300 €

Pour les championnats vétérans :

* 3^{ème} et 2^{ème} division : 200 €

* 1^{ère} division 300 €

Pour les féminines : 300 €

Pour les jeunes : 200 € pour les 2^{ème} divisions. 3 x 200 € pour la 1^{ère}.

Pour les grandes épreuves : un principe général est proposé à savoir 400 € par épreuve et fourniture des coupes par la FFPSC. Il faudra trouver un fournisseur pour les coupes et les faire parvenir aux organisateurs. Le coût risque d'être important.

La commission des finances fera une proposition pour validation par le Comité Directeur.

Jean Michel propose de passer à la commission communication avec 2 points importants : le bulletin et le site de notre Fédération.

Le bulletin : un gros problème avec la mise à jour du fichier suite aux trop nombreux retours. Le contrôle des adresses des retours n'a pas été effectué. Sur 80% des retours, il s'agit de non distribution malgré des adresses valides par rapport au fichier.

Il propose que *René* prenne en charge la mise à jour des fichiers CR et CD.

Autre point important : il faut s'assurer que les bulletins parviennent à nos annonceurs. *Le président* demande qu'un bulletin soit joint avec la facture indépendamment du bulletin envoyé par routage.

La conception du bulletin : il est toujours très difficile d'obtenir tous les documents et il y a beaucoup trop de négligence avec des retards trop importants.

Le président juge insatisfaisant la parution d'un seul bulletin en 2014. Nous avons un contrat avec nos annonceurs sur 3 pages par an et, si nous ne respectons pas cet engagement, les recettes peuvent en subir les conséquences. A prendre en compte également les frais de routage car avec un bulletin de 96 pages les frais vont être conséquents. Il faudra impérativement parvenir à la parution de 3 bulletins par an.

Jean Michel : il y aura un bulletin pour le 15 janvier avec l'international 2014, les réunions des commissions et du comité directeur et l'assemblée générale extraordinaire ainsi que l'annonce de l'AG du 1^{er} février à la Ferté Bernard (72)

Il faudra également caler un roulement pour la parution de 3 bulletins au 15 mars ou avril (AG, calendrier), 15 septembre (résultats 2^{ème} divisions, jeunes, vétérans, corpos, international), 15 novembre (grandes épreuves, suite de l'international, annonce AG)

Les responsables des épreuves devront faire parvenir les résultats, photo podium et compte rendu sous huitaine. Si ces documents ne sont pas transmis, il n'y aura pas de rappel donc pas de parution sur le bulletin.

Le site : il était parfait il y a une dizaine d'années mais il est maintenant obsolète. La maintenance est irrégulière avec, par exemple, l'absence de l'annonce de l'assemblée générale de ce week-end. Pour qu'un site soit visité, il faut qu'il y ait de la matière et colle à l'actualité.

Daniel Lapierre trouve anormal d'être obligé de passer par l'intermédiaire d'un autre site pour avoir les renseignements et les programmes de certaines épreuves.

L'idéal serait un site dédié. Il y a plusieurs possibilités actuellement.

Jean Michel verra avec *Michel Dupuis* pour l'évolution du site.

Participation aux salons (Cournon, Montluçon) Ces participations entraîneraient des frais de déplacement, d'hébergement non négligeables pour des retombées moindres. Avis sera demandé au Comité Directeur.

Christian Rogeaux : les clubs de pêche ont-ils tendance à se positionner sur les actions locales ?

En principe, la majorité des CD et certains clubs essaient de s'investir.

Le Président propose de continuer la réunion en passant à la Commission Plombée ce qui lui permettra d'assister à la commission médicale du lendemain.

Notre ami Jacky s'était investi à fond pour le développement de cette technique. Quel avenir et développement faut-il envisager pour cette commission ?

Jean Luc estime que la pêche à la plombée étant actuellement bien lancée, il n'y a peut-être plus lieu de conserver cette commission spécifique. En désignant un responsable des championnats et un des grandes épreuves, tout devrait fonctionner normalement.

Frédéric est d'accord pour gérer les championnats et René les grandes épreuves.

Le Président : Jacky assurait également la charge de capitaine adjoint et de délégué de la FFPSC auprès de l'équipe nationale feeder. Il faut régler les remplacements capitaine adjoint et délégué.

Bernard Bodineau m'a proposé un capitaine adjoint et j'ai reçu une lettre de candidature. Il s'agit de Yvon Houssais qui s'est déjà investi avec l'équipe en Irlande. Lecture de la lettre de candidature.

Par contre, il ne pourra pas assurer le poste de délégué qui doit être tenu par un membre du Comité Directeur. Daniel Depalle est candidat pour ce poste.

Les candidatures pour les postes de capitaine adjoint et délégué de la FFPSC seront soumises au Comité Directeur pour validation.

Daniel présente une proposition de Bernard Bodineau pour l'établissement d'une charte pour l'équipe de France . Notre médecin fédéral propose de compléter et d'élargir ce code de bonne conduite à toutes les équipes nationales seniors et vétérans .Cela va tout à fait dans le sens du projet médical.

En écrivant cette charte, nous allons parvenir à sensibiliser les compétiteurs sur tous les risques potentiels. Il faut essayer de la valoriser.

Pour février, prévoir une réunion commission médicale/capitaines des sélections pour une rédaction commune de cette charte qui devra figurer dans le règlement disciplinaire.

Il reste à caler les organigrammes et surtout régler le problème des qualifiés complémentaires où les différents avis divergent.

Daniel s'est basé sur le PV de la réunion de la commission de février 2014 et *Jean Luc* préfère se baser sur des ajustements.

Daniel fait remarquer qu'avec ce système on peut arriver à des situations anormales avec l'attribution de 2 qualifiés pour 4 participants à un régional.

Pour ces ajustements, arrondis, qualifiés supplémentaires (bonus) *Frédéric* est chargé de faire une proposition. Il faudra également acter dans le règlement spécifique qu'un qualifié supplémentaire pourra être accordé aux CR ayant organisé un championnat régional avec 6 participants au minimum.

Le Président remercie tous les participants à cette réunion commune des commissions.

Pour les Commissions

Le secrétaire Général

Daniel DEPALLE